



SCHWEIZER HEIMATSCHUTZ  
PATRIMOINE SUISSE  
HEIMATSCHUTZ SVIZZERA  
PROTECZIUN DA LA PATRIA

## Communiqué de presse

### Constructions agricoles et aménagement du territoire

## Préserver et entretenir le patrimoine culturel hors de la zone à bâtir

Villa Patumbah  
Zollikerstrasse 128  
8008 Zürich

T 044 254 57 00  
F 044 252 28 70

[www.heimatschutz.ch](http://www.heimatschutz.ch)  
[www.patrimoinesuisse.ch](http://www.patrimoinesuisse.ch)  
[info@heimatschutz.ch](mailto:info@heimatschutz.ch)  
[info@patrimoinesuisse.ch](mailto:info@patrimoinesuisse.ch)

Zurich, le 7 février 2019

PC 80-2202-7

**Les débats relatifs à la loi sur l'aménagement du territoire démarrent devant les Chambres fédérales. Cette deuxième révision porte aussi sur les bâtiments agricoles traditionnels qui jalonnent de nombreux paysages en Suisse. Afin de préserver ces précieux témoins de notre histoire, il faut faire appel à la responsabilité, à l'innovation et à la force impérative des inventaires, plutôt que d'assouplir davantage la distinction entre zones à bâtir et non-constructibles. Patrimoine suisse définit ces principes dans une prise de position.**

Le 31 octobre 2018, le Conseil fédéral a publié son message sur la révision de la loi sur l'aménagement du territoire. Patrimoine suisse craint que l'approche en termes de planification et de compensation ne conduise à la destruction de bâtiments agricoles de grande valeur. La loi permettrait de les racheter, de les démolir et de reconstruire sur une surface équivalente, dans une logique de compensation.

Au cours des dernières années, les Chambres fédérales ont assoupli à plusieurs reprises les bases légales permettant de construire hors de la zone à bâtir. Le nombre d'étables transformées de manière inappropriée n'a cessé de croître alors que beaucoup de bâtiments utilitaires de grande valeur historique menacent ruine.

En matière d'aménagement du territoire, d'agriculture et de paysage, Patrimoine suisse exige que soit menée une politique respectueuse de l'héritage culturel hors de la zone à bâtir. La poursuite de l'assouplissement de la distinction entre zones constructibles et non-constructibles, telle que la préconise la Confédération, va dans la mauvaise direction. Dans sa prise de position, Patrimoine suisse dégage six points visant une protection impérative du paysage et de l'héritage bâti hors de la zone à bâtir. Avec d'autres associations de protection de la nature, de l'environnement et du paysage, elle lancera en mars une initiative populaire contre la construction hors de la zone à bâtir.

La prise de position peut être consultée à l'adresse:  
[www.patrimoinesuisse.ch/politique](http://www.patrimoinesuisse.ch/politique)

### Interlocuteurs pour les médias: Patrimoine suisse

Martin Killias, président 079 621 36 56

Adrian Schmid, secrétaire général 076 342 39 51